



URGENT RECOURS CONTRE CUISINISTE

Par **bouba**, le **06/02/2008 à 21:08**

Bonjour,
Ma cuisine sur mesure commandée en novembre 2006 devait être livrée et installée fin mai 2007. Diverses circonstances (oubli de commande à la date prévue par le cuisiniste, vacances de l'usine, vacances du menuisier-poseur puis décès de celui-ci) ont fait qu'elle ne fut livrée et installée (en partie) que fin décembre 2007.
De plus, elle n'est pas du tout conforme à ce que j'ai demandé suite à des erreurs de mesure et de conception du cuisiniste :
- frigo trop grand, four trop haut (voire dangereux car je mesure 1,57m) et micro-ondes inaccessible.
- évier non conformer
- hotte d'angle non conforme car mauvaise mesure de l'angle
- plan de travail trop grand (2,80m au lieu de 2,08m)
- spots absents
- éclats dans le bois
- écarts entre les plans de travail.
La cuisine à ce jour n'est toujours pas terminée.
Je précise que pendant 4 mois, j'ai vécu dans la maison sans cuisine, sans évier, sans eau et avec tous les désagréments, les frais que cela a engendré.
Puis-je réclamer des indemnités de retard et/ou de non conformité ? Et si oui, quel pourcentage du prix total de la cuisine (7350 euros) ?
Et en cas d'inconciliabilité, puis-je exiger qu'il me refasse la cuisine conforme au plan prévu ?
Avec tous mes remerciements, sincères salutations.
F. Girard